JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL POUR LES EXPLOITANTS AGRICOLES ET LEURS EMPLOYES

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),
Nom prénom de l'employeur :
Fonction:
certifie que les déplacements de la personne ci-après, entre son domicile et son lieu d'activité professionnelle, ne peuvent être différés ou sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail:
Nom : Prénom : Date de naissance : Adresse du domicile : Nature de l'activité professionnelle : N° SIRET
Lieu(x) d'exercice de l'activité professionnelle :
Motifs du déplacement (rayer la mention inutile): - Déplacement entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle - Déplacement nécessaire pour les besoins de l'exploitation agricole
Moyen de déplacement :
Durée de validité : durée de la période de confinement
Fait à :
Le: 2020
Nom et cachet l'employeur :

Ce document, établi par l'employeur, ou le gérant (pour lui et associés si société), ou l'exploitant individuel est suffisant pour justifier les

déplacements professionnels d'un salarié ou exploitant, qu'il s'agisse:

• du trajet habituel entre le domicile et le lieu de travail du salarié, exploitant, co-gérant ou des déplacements entre les différents lieux de

travail lorsque la nature de ses fonctions l'exige ;

• des déplacements de nature professionnelle qui ne peuvent pas être différés, à la demande de l'employeur, l'exploitant, le gérant.

Il n'est donc pas nécessaire que le salarié , l'exploitant, le co-gérant se munisse, en plus de ce justificatif, de l'attestation de déplacement dérogatoire.